

Zone franche urbaine. Vers la fin des privilèges

La loi prévoyait d'atténuer les exonérations fiscales au 31 décembre 2011. Un décret de mars 2009, rétroactif, revient sur certains allègements.

« Les services fiscaux me réclament 80.000 €. » « Je vais devoir déboursier 130.000 € en charges non prévues à mon business plan et qui mettent en péril la trésorerie de mon entreprise. » Les chefs d'entreprise étaient seulement une vingtaine le 5 février à Lyon pour débattre de leur avenir dans les zones fran-

ches urbaines. Pourtant, les présents affichaient ouvertement leur mécontentement et leurs inquiétudes quant à l'avenir de leur entreprise.

Que se passera-t-il après 2011, quand les entreprises ayant choisi de s'installer dans une zone franche urbaine perdront peu à peu les exonérations fiscales ? C'est ce à quoi essaie de répondre la FNAE-ZUS, fédération nationale représentant les entreprises des zones franches urbaines. Cette action de lobbying vise à alerter le gouvernement sur un décret de mars 2009

qui revient, bien avant la date fatidique du 31 décembre 2011, sur les facilités accordées aux entrepreneurs.

« Je suis pessimiste, témoigne Patrick Charconnet, dirigeant de l'agence de communication Charco.net, installée sur la ZFU de Vénissieux. J'ai gelé les embauches pour le moment, car ni mon expert-comptable, ni l'Urssaf ne peuvent me répondre sur ces exonérations fiscales. Je suis heureux à Vénissieux et je souhaite y conserver mon activité, mais je suis inquiet, notamment pour mes biens immobiliers, qui perdraient 30 à 40 % de leur valeur si les avantages de la ZFU étaient revus à la baisse. » Les zones devenant nettement moins attractives, pour les créateurs notamment.

Les entrepreneurs des 3.310 entreprises recensées au 1^{er} janvier 2010 sur Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape, Vénissieux et Lyon-La Duchère totalisent près de 8.000 emplois dont 30 % issus des quartiers, un des objectifs sociaux du dispositif.

Stéphanie Polette

- www.fnae-zus.org